# Ils président vos prières, s'ils les font correctement c'est en votre faveur ; et s'ils les exécutent mal, c'est toujours en votre faveur. Mais eux, ils en endossent la responsabilité.

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ils président vos prières, s'ils les font correctement c'est en votre faveur ; et s'ils les exécutent mal, c'est toujours en votre faveur. Mais eux, ils en endossent la responsabilité. »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) a informé du fait qu'il y aura des imams, c'est-à-dire : des dirigeants, des gouverneurs qui présideront vos prières. S'ils les font correctement, vous en serez récompensés et ils en seront récompensés. Par contre, s'ils les exécutent mal, vous aurez la récompense de la prière et ils supporteront le péché de leur acte. Et même si ceci concerne [particulièrement] les gouverneurs, les imams des mosquées sont aussi concernés. Chacun d'entre eux en fonction de leur accomplissement de la prière, parfait ou imparfait soit-il. D'autre part, dans ce hadith, il est fait allusion au fait de patienter obligatoirement face aux dirigeants, même dans le cas où ils commettent un mal durant la prière ou qu'ils ne l'accomplissent pas dans son temps. En effet, notre devoir est de ne pas enfreindre leur allégeance et de les suivre durant la prière en groupe même si celle-ci est retardée de son premier temps. En fait, dans ce cas, notre retard vis-à-vis de ce premier temps sera excusé par le fait de les avoir suivis durant la prière en groupe et de ne pas avoir rompu avec eux. En ce qui nous concerne, cela nous sera compté comme si l'on avait prié au début du temps de la prière. Bien évidemment, à condition que le retard ne dépasse pas le temps imparti de la prière. Par conséquent, le fait de s'isoler des gens et des dirigeants de l'état, mais aussi celui de s'éloigner d'eux tout en poussant les gens à se rebeller contre eux et à propager leurs défauts est contraire aux principes de la religion islamique.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4931